

# **Commission de suivi de site**

## **Dépôt Pétrolier de Haute Savoie – Annecy**

Compte rendu : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité Interdépartementale des Deux Savoie  
129, avenue de Genève - 74 000 Annecy  
430, rue belle-eau - ZI des Landiers Nord - 73000 Chambéry  
téléphone 04 50 08 09 00 / 04 79 62 69 70 télécopie 04 50 08 09 20 / 04 79 69 51 61  
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> - <http://www.clicrhonealpes.com>

## **Compte rendu de la réunion de la CSS du 13 juin 2022**

### **Liste des participants**

#### **Les membres du collège des « administrations »**

Mme. Animya N'TCHANDY, directrice de cabinet de la préfecture de Haute-Savoie  
M. Thomas FAUCONNIER, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie  
Mme. Mélanie FATMI, cheffe SIDPC  
Mme. Caroline ARQUILLIERE, agent SIDPC  
Mme. Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale - DREAL  
Mme. Isabelle CARBONNIER, inspectrice de l'environnement - DREAL  
Mme. Sabine DEMEY, inspectrice de l'environnement - DREAL  
Mr. Emmanuel FONTAINE, groupement Prévision – SDIS  
Mme. Caroline LE CALLENNEC, ingénieure d'études sanitaires – ARS cellule environnement extérieur

#### **Les membres du collège des « collectivités territoriales »**

Mr. Pierre GEAY, adjoint au maire d'Annecy

#### **Les membres du collège des « exploitants »**

Mr. Alexandre BOURIGAULT, chef du dépôt - DPHS

#### **Les membres du collège des « riverains »**

Mr. Christophe CECCON, membre associé – CCI Haute-Savoie  
Mr. Jean-Pierre CROUZAT, administrateur - FNE Haute-Savoie  
Mr. Sébastien MARTEAU, coordinateur HSE/ICPE – DPHS

## **1 Ouverture de la CSS**

Mr. GEAY remercie les participants pour leur présence. Cette CSS se tient après la visite du site organisée par le DPHS. Le compte rendu de la CSS du 23 novembre 2020 est approuvé.

Mme CARBONNIER présente les membres du bureau de la CSS et indique qu'une place est vacante car Mme HUBERT-TORINESI, du collège des riverains, déménage et ne pourra plus assurer ses fonctions au sein du bureau. Par ailleurs, l'association de défense de l'environnement, contre les nuisances (ADEN) ne fait plus partie de la CSS.

## **2 Bilan de la DREAL**

### Inspections depuis la CSS du 23 novembre 2020

La première inspection a eu lieu le 23 novembre 2020 et portait sur la notice de réexamen de l'étude de dangers (EDD) :

- Mise en évidence des évolutions depuis la dernière EDD (mise à jour de l'EDD transmise en avril 2022) ;
- L'analyse de l'incident de Buncefield a permis de mettre en évidence la nécessité de prendre en compte la surface des parois des bacs dans le calcul des distances d'UVCE ce qui engendrait une augmentation des distances d'effet. La mise en place, par le DPHS, de gouttières sur les bacs, canalisant les éventuels débordements dans la rétention permet en revanche de ne pas prendre en compte les parois des bacs dans le calcul ;
- Le portail d'accès des camions a été endommagé puis réparé ;
- Précisions données sur la méthode de calcul des effets indirects de l'UVCE (utilisation de la modélisation PHAST) ;
- Précisions données sur le caractère réglementaire des murs coupe-feu des manifolds (seuls les merlons sont coupe-feu) ;
- Mise à jour des périodicités de contrôle dans la GMAO suite au changement de logiciel (gestion de la maintenance assistée par ordinateur).

La deuxième inspection a eu lieu le 3 février 2021 et portait sur les mesures de maîtrise des risques (MMR) :

- Demande de contrôle du bon positionnement des sondes de niveaux (non conformité relevée dans la notice de réexamen pour un bac) ;
- Remarque sur le temps de fermeture des vannes de pied de bacs supérieurs au temps pris en compte dans l'EDD ; solution mise en œuvre : blocage à 65 % de leur DN pour limiter le temps de fermeture en conformité avec l'EDD ;
- Changement des charbons de l'unité de récupération des vapeurs.

La 3<sup>ème</sup> inspection a eu lieu le 11 avril 2022 et portait sur la mise en œuvre du plan d'opération interne (POI). Cette inspection, réalisée de façon inopinée, en dehors des œuvres ouvrées, avait pour objectif de tester la réactivité des opérateurs, la défense contre les incendies, les chaînes d'alertes

internes, la réactivité du gardien et de l'astreinte ainsi que de simuler la mise en place de la défense incendie en mode dégradé (au cours d'un scénario fictif). Les constats sont les suivants :

- Liste des scénarios non exhaustive dans le POI ;
- Absence d'ordre de déclenchement du POI de l'astreinte vers le gardien, puis absence d'alerte immédiate des pompiers par le gardien ;
- Absence de port des équipements de protection individuels (EPI) par l'opérateur d'astreinte ;
- Difficulté de remplir l'ensemble des missions prévues par le POI (en situation dégradée de défaillance des automatismes et en dehors des heures ouvrées) compte tenu de la présence limitée à un opérateur sur place ;
- Absence de tenue d'une main courante et de recours aux fiches mission ;
- Absence de précision sur le moment à partir duquel le PPI doit être déclenché.

Des points positifs ont également été relevés : l'astreinte est arrivée très rapidement sur le site, établissement qui dispose d'un système « viappel » permettant une diffusion rapide de l'alerte. Enfin, la défense incendie du site est entièrement automatisée.

Une quatrième inspection réalisée le 13 juin 2022 au matin fut consacrée à la mise à jour de l'EDD et notamment de l'installation des gouttières sur les bacs contenant de l'essence.

#### Action nationale établissements dans la « bande des 100 mètres » autour du DPHS

Une action nationale a été menée afin de contrôler les installations situées dans un périmètre de 100 mètres autour du dépôt pétrolier (demande du ministère de la transition écologique suite à l'accident de Lubrizol à Rouen). Cette action avait pour but de recenser les installations classées situées à moins de 100 mètres du site et d'identifier les installations sensibles et à risques d'effets dominos. 7 sites ont ainsi été identifiés. Seul un potentiel risque d'effet domino a été relevé avec des camions de dépotage de GPL mais l'exploitant a précisé que les distances des effets dominos du BLEVE de ce type de camion n'attendraient pas le bac le plus proche.

#### Instruction de dossiers

L'instruction relative à la notice de réexamen et la mise à jour de l'EDD est en cours (versions finalisées reçues en avril 2022). Compte tenu de l'évacuation du problème de modélisation du phénomène d'explosion de vapeur en milieu non confiné par la mise en place d'une barrière technique supplémentaire (goulottes de récupération des produits en haut des bacs), l'étude de danger ne nécessite pas à ce jour de révision.

Une nouvelle cuve enterrée d'éthanol a été mise en place (modification non substantielle soldée par l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021).

#### Autres sujets en cours

- Étude sur le risque sismique en cours d'examen ;
- Surveillance trimestrielle des eaux souterraines avec 5 piézomètres sur le site et 4 hors du site ; les résultats sont stables depuis 2004 et conformes pour les eaux de rejets du décanteur.

Pour mémoire, l'IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux) de 2019 met en évidence la compatibilité de l'état des milieux avec les usages sur le site et hors site.

#### Point sur le PPRT approuvé en 2011

Les mesures foncières ont été achevées sauf sur la question du financement. En effet, il reste à répartir l'argent résiduel entre les cofinanceurs (à arbitrer avec la mairie d'Annecy).

Le travail débuté avec le Grand Annecy et Soliha vise au renforcement du bâti des logements situés dans la zone des effets du dépôt (5 logements). Ces travaux sont à réaliser avant le 31 décembre 2023 afin que les propriétaires bénéficient du cofinancement (travaux intégrés à l'OPAH 2019-2024 du Grand Annecy).

Le financement des travaux prescrits est partagé entre le DPHS (25%), les collectivités territoriales (25 %, département, région, Grand Annecy) et l'aide indirecte par crédit d'impôt de l'Etat (40%). Le Grand Annecy a souhaité financer les 10 % résiduels, ainsi, les propriétaires n'ont pas de reste à charge. La convention de financement est en cours de signature par les collectivités territoriales.

### **3 Bilan du DPHS**

#### Rappel des chiffres clefs du dépôt

- Capacité totale du dépôt : 57 000 m<sup>3</sup>
- Sorties annuelles : 2019 : 672 726 m<sup>3</sup> // 2020 : 563 397 m<sup>3</sup> // 2021 : 700 000 m<sup>3</sup>
- Nombre moyen de camions par jour : 100
- Destinataires des produits : particuliers pour le chauffage et stations-services des départements de Savoie, Haute-Savoie et Ain.
- Certification ISO 14 001 et ISO 9 001 (environnement et qualité)

#### Les principaux changements depuis la dernière CSS

##### *Modifications organisationnelles*

Mise en place d'un poste d'assistant administratif et de cinq opérateurs pour gérer l'exploitation quotidienne du site.

Les opérateurs sont formés durant les 3 premières années :

- Formation incendie dispensée par le GESIP tous les 3 ans ;
- Formation RCD1 pour la manipulation des équipements mobiles la 1<sup>re</sup> année ;
- Formation SD2 la 2<sup>ème</sup> année.

Une formation RIF (utilisation d'extincteurs) est également dispensée au personnel tous les 3 ans. Les opérateurs reçoivent également une habilitation électrique APAVE et sont formés ASST. En fonction du poste qu'ils occupent, des formations complémentaires peuvent être imposées.

Le personnel d'astreinte doit suivre un stage PAU (première action d'urgence) afin d'apprendre à réagir pendant les 20 premières minutes après un incident ainsi que des formations POI2, POI3 et sur la gestion des sinistres.

Pour les travaux réalisés par des sous-traitants, les opérateurs externes doivent suivre une formation liée au plan de prévention sur la sécurité dans les travaux.

### *Contrôles*

- En plus de la DREAL, le dépôt est contrôlé par la douane de Lyon, au niveau des molécules stockées. Ces produits sont dits « sous douanes » quand chargés dans des camions-citernes. La douane a pour obligation de dresser un inventaire une fois par an sur des produits rangés en 3 familles (essence gasoil, fuel).
- Des audits internes sont mandatés par la raffinerie du midi (maison mère à laquelle est rattaché le DPHS). Ces audits portent sur les systèmes de gestion de la sécurité et les systèmes qualité/environnement.
- Deux audits externes sur la réglementation ADR-TMD (transport de matières dangereuses).
- Un audit externe dit « cahier des charges » est mandaté par Total pour vérifier le respect des cahiers des charges.
- Des visites de sécurité internes sont réalisées plusieurs fois par an (60-70 fois) afin de vérifier les connaissances des chauffeurs en termes de sécurité.
- Un plan de prévention est rédigé avec une équipe extérieure et du personnel du DPHS puis validé par le chef de l'équipe extérieure. Ce plan liste les obligations des entreprises collaboratrices (formations nécessaires notamment).
- Des contrôles fréquents des équipements classés MMR (Mesure de Maîtrise des Risques) et des équipements d'exploitation sont réalisés. Ces contrôles sont réalisés par le personnel du dépôt et par des entreprises extérieures. Tout est répertorié dans la GMAO.

### *Exercices et contrôles inopinés :*

- Réalisation d'un exercice POI une fois par mois, soit en mode automatique du système incendie soit en mode dégradé.
- Un exercice par an est réalisé avec le SDIS (10 avril 2022).

Les contrôles sont suivis sur un tableau de bord et portés à la connaissance de la DREAL avant d'être revus lors des comités de pilotage organisés avec les actionnaires et les chefs de service de la raffinerie du midi.

Sur le site d'Annecy, une personne est présente 24h/24 (soit une personne du site ou un agent de surveillance de la société Securitas).

### *Incidents depuis la dernière CSS*

- Un débordement d'essence s'est produit suite à un défaut sur la sonde anti-débordement du camion et un défaut du compteur de chargement. Le bras du camion ne s'est pas arrêté automatiquement mais le personnel a réussi à limiter le débordement à 100 litres.
- Une panne sur une pompe suite à une casse moteur (indisponibilité du produit pour les stations-services pendant quelques jours).
- Une cuve émulseur s'est détériorée (utilisation de 2 compartiments de la cuve sur 3). En attendant le remplacement de la cuve l'année prochaine, son contenu a été transvasé vers les 2 autres.
- Une fuite repérée sur une rampe DCI à cause d'un bouchon rouillé, aujourd'hui remplacé.

### *Travaux réalisés*

- Installation de la 3<sup>ème</sup> cuve enterrée d'éthanol (120 m<sup>3</sup>, pour répondre à la demande croissante).
- Opération décennale du bac I : isolation, vidange, nettoyage puis contrôle réalisé par une société sur les soudures, l'épaisseur afin de déterminer si des travaux sont nécessaires.
- Sécurisation de l'accès au parking poids lourds (réfection du marquage au sol).
- Mise en place d'un 4<sup>ème</sup> groupe incendie en secours.
- Remplacement des charbons actifs de l'unité de récupération des vapeurs. Un bras collecte les vapeurs de COV émises par les chargements d'essence puis les réinjecte dans les bacs.

### *Principaux travaux prévus pour 2022*

- Création d'une seconde réserve d'eau d'incendie de 1 000 m<sup>3</sup>. Validation du permis de construire en mai. Les travaux devraient commencer en octobre pour une mise en service l'été prochain. Les travaux se font en lien avec le SDIS pour l'accès à l'eau.
- Evolution du système de chargement : automatismes des postes de chargement revus entièrement grâce à un système développé par la raffinerie du midi. Le système actuel n'est pas moins sécurisant, mais tombait parfois en panne. Le nouveau système permettra de fiabiliser l'outil de travail pour sécuriser la livraison du carburant.
- Réserve émulseur refaite.

### *Les budgets*

- Année 2019, investissement de 887 000€ et coûts d'entretien de 306 000€
- Année 2020, investissement de 1 060 000€ et coûts d'entretien de 205 000€
- Année 2021, investissement de 840 000€ et coûts d'entretien de 318 000€

#### **4 Questions des participants**

- Les agents Securitas ont-ils le même niveau de qualification que les employés du dépôt ?  
Non, ils disposent d'une carte professionnelle CQP, d'une formation risque chimique et d'une qualification premier équipier d'intervention. En parallèle, la raffinerie du midi les forme sur l'organisation d'une cellule de crise et un cursus de formation pour leur apprendre les particularités du site (formations internes financées par le DPHS).
- Est-ce que se sont des collaborateurs récurrents ?  
Oui, 4 personnes travaillent avec le DPHS. Ce sont les mêmes depuis 3 ans.
- Quelle est l'origine du percement de la cuve d'émulseurs ?  
Les chocs, la rouille et la perte de peinture ont entraîné la corrosion.
- Comment les cuves à éthanol sont-elles mise en place ? Quelle rétention en cas de fuite ?  
Elles sont équipées d'un dispositif de double enveloppe : une cuve contient le produit et une autre cuve assure l'étanchéité de la première. Entre les deux cuves se trouve un liquide de refroidissement avec des électrodes de détection.
- En cas d'incendie, quelle zone serait concernée par le panache ? Qui à la compétence pour suivre ce risque ?  
Sur les dépôts de liquides inflammables, une étude a montré que les fumées sont très chaudes et montent par conséquent très haut. Il n'y a donc pas de risque de toxicité pour les riverains situés autour du site, mais il pourrait y avoir un risque de défaut de visibilité en cas d'incendie.

Le DPHS a l'obligation de remettre en état le milieu impacté par un éventuel dépôt du panache, même en dehors du site. Des prélèvements réalisés pendant et après l'incendie (eau/air) permettront le cas échéant de mettre en place un suivi et un processus de dépollution. Les retombées sont gérées en post-accidentel (pas de modélisations dans les EDD) sous l'autorité des pouvoirs publics. Par ailleurs, contrairement à Lubrizol, le contenu des bacs du DPHS est bien connu et identifié.

La DREAL appelle l'attention de la Préfecture sur la présence de gens du voyage installés dans zone rouge du PPRT. Ces personnes sont là depuis 2 ans et une procédure est en cours afin de leur trouver un logement.

#### **5 Clôture de la CSS**

La mairie d'Annecy cherche un candidat pour remplacer Mme HUBERT-TORINESI au bureau de la CSS, pour le collègue riverains.